

## Commune de Sainte-Montaine

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 1<sup>er</sup> mars 2024, convoquée le 24 février 2024  
Délibération n° 2024-03-05

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents :	Vote : 9 pour
---------------------------------------	------------	---------------

L'an deux mille vingt quatre, le premier mars à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Bertrand CASSÉ, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSKI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nicolas RAFFESTIN

### Objet : Acquisition d'un abribus polyvalent

Monsieur Le Maire,

Rappelle à l'assemblée que le point d'arrêt des transports scolaires a été modifié, pour plus de sécurité et qu'il n'y a pas d'abri pour que les enfants se protègent du mauvais temps.

Il propose au conseil municipal d'acquérir le modèle d'exposition de l'abribus de la SAS DESPRES d'Aubigny sur Nère, d'un montant de 2 350.00 € HT, qui pourrait être installé sur le terrain communal à côté du point d'arrêt et qui aurait plusieurs utilités, à savoir : protéger du mauvais temps, les enfants qui attendent les transports scolaires, mais aussi les randonneurs et les cyclistes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par voix,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir le modèle d'exposition de l'abribus de la SAS DESPRES, pour un montant de 2 350.00 € HT.
- **MANDATE** le Maire pour signer le devis et toutes les pièces y afférentes.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,  
Nicolas RAFFESTIN



Le Maire,  
Jean-Yves DEBARRE

